

<https://paulini.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article937>

Club généalogie

- Actions au collège - F.S.E. -

Date de mise en ligne : vendredi 11 janvier 2019

Copyright © Collège Asa Paulini - Tous droits réservés

Dans le cadre du tout nouveau "Club Généalogie" mis en place en janvier 2019, Madame LOUVEL, secrétaire de direction du collège, propose aux élèves curieux et volontaires du Collège Asa Paulini de partir à la découverte de leurs ancêtres nés/ayant vécu en France (limitation géographique rendue nécessaire par l'absence d'outils de recherche gratuits et riches de contenus dans d'autres pays, à quelques exceptions près).

La généalogie permet de développer de nombreuses compétences, de manière ludique et personnelle :

- Interroger des bases documentaires numériques, exploiter les archives en ligne.
- Organiser des informations (classement de données, utilisation du logiciel Family Tree Builder)
- Se familiariser avec des documents administratifs (actes de naissance, mariage, etc.), militaires (fiches matricules), etc.
- Développer des compétences en paléographie (déchiffrer des documents anciens).
- Développer de nombreuses compétences historiques (bâtir des chronologies, situer un ancêtre dans un contexte historique national et local, se familiariser avec les métiers et la démographie passés, etc.) et géographiques (localisation de départements et de communes variées, liés aux parcours de vie des ancêtres des membres de l'atelier, etc.).
- Pour l'élève : affirmer son identité.
- Les élèves volontaires de l'Atelier, avec l'accord de leurs parents (cf. pièce jointe), participent à l'Atelier chaque mardi midi en S1 (12h50 / 13 h 45) au CDI.
- Si vous souhaitez y participer, inscrivez-vous au CDI. Les élèves de l'Atelier pourront passer prioritaires au self, pour des raisons pratiques, à condition d'être assidus.
- A noter : la possibilité donnée aux élèves de l'Atelier d'obtenir le "Brevet du jeune généalogiste", remis par la Fédération Française de Généalogie. Un jury, composé des membres de la Commission Génécole, juge et analyse les travaux afin de le délivrer.
- Les élèves externes pourront manger à la cantine au ticket.

Ce club se tiendra les mardi midi en S1 (12h50 / 13 h 45) au CDI. Les élèves intéressés devront obligatoirement rendre l'autorisation parentale pour pouvoir y participer.